



Dossier technique des jardins partagés parisiens



SOMMAIRE

LA CHARTE MAIN VERTE DES JARDINS PARTAGES	3
CONVENTION D'OCCUPATION ET D'USAGES	5
JARDINS ET ASSOCIATIONS	9
ADRESSES UTILES	10
PETITE BIBLIOGRAPHIE	16

LA CHARTE MAIN VERTE DES JARDINS PARTAGES

* une démarche participative

La Ville de Paris souhaite encourager le développement de jardins collectifs s'appuyant sur une démarche de concertation et d'implication forte des habitants.

La Ville soutient les jardins collectifs dans toute leur diversité, qu'il s'agisse de jardins collectifs d'habitants, de jardins pédagogiques, d'insertion, de jardins familiaux ou autres, dans la mesure où le jardin sera le fruit d'une création collective et concertée.

La participation des habitants à la vie du jardin (plantations, fêtes, événements culturels...), et à la gestion du site, sera encouragée et devra permettre le développement d'une présence végétale dans la ville. Ceci s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

* la création de lien social

Un Jardin Partagé est un lieu de vie ouvert sur le quartier, convivial, qui favorise les rencontres entre générations et entre cultures.

Un Jardin Partagé contribue à valoriser les ressources locales en tissant des relations avec d'autres structures (associations, établissements d'enseignement, maisons de retraite, centres sociaux, hôpitaux...).

* le respect de l'environnement

Un Jardin Partagé est un terrain d'expérimentation pour des pratiques respectueuses de l'environnement. Il participe au maintien de la biodiversité en milieu urbain et à la diffusion des connaissances sur ce milieu.

* un accompagnement par la Ville de Paris

La Ville a mis en place le programme Main Verte pour accompagner les porteurs de projet qui désirent s'inscrire dans le cadre défini par cette Charte.

L'association partenaire se verra proposer par la Ville
(Direction des Espaces Verts et de l'Environnement) :

- Si nécessaire, un accompagnement méthodologique assuré par une association référente, ayant compétence dans le domaine.
- Un label Main Verte. Le jardin sera intégré dans le réseau Main Verte des jardins partagés de Paris. Il bénéficiera ainsi d'échanges et de documentation, et recevra une information sur les programmes de cours de jardinage. Il pourra être associé aux manifestations organisées par la Ville.
- Une expertise technique, ainsi que des conseils sur les pratiques respectueuses de l'environnement adaptées à Paris.
- Une convention d'usage qui précisera pour chaque jardin toutes les modalités d'application de la présente Charte.

En signant cette Charte, l'Association devient membre du réseau Main Verte et s'engage à respecter les points suivants :

- Ouverture au public : Ouvrir le jardin quand l'un des membres de l'association est présent ; une ouverture de deux demi-journées par semaine dont une le week-end est souhaitable.
- Convivialité : Organiser au moins un événement public par saison de jardinage.
- Communication : Afficher de manière visible son nom, les modalités d'accès au jardin, les activités proposées et les dates de réunion ; Apposer le logo Main Verte sur le jardin
- Fonctionnement : Elaborer collectivement et porter à connaissance les règles de fonctionnement du jardin.
- Gestion du site : Maintenir le jardin en bon état, enlever les détritrus, privilégier une gestion écologique du site (éviter les produits phytosanitaires, les pesticides et les engrais chimiques, les gaspillages en eau, développer le compostage de proximité, planter des essences adaptées au sol et au climat,...), veiller à la conformité des usages avec la destination pour laquelle le jardin a été attribué (pas de stationnement, pas d'habitation,...).
- Divers : Prendre une assurance responsabilité civile.

Une évaluation de l'action de terrain aura lieu chaque année et fera l'objet d'un compte-rendu au comité de pilotage Main Verte.

CONVENTION D'OCCUPATION ET D'USAGES POUR LA GESTION D'UN JARDIN COLLECTIF DE QUARTIER



Entre, d'une part, la Ville de Paris, représentée par le Maire de Paris, domicilié 3, avenue de la porte d'Auteuil, 75016 Paris, agissant en vertu d'une délibération du Conseil de Paris en date du ...

et, d'autre part, l'association ..., constituée le ..., déclarée à la Préfecture de Paris le ..., représentée par son président ... et domiciliée au ..., ci-après dénommée « l'Association ».

Il est exposé et convenu ce qui suit :

OBJET :

a/ La présente convention précise les modalités de mise à disposition par la Ville de Paris, à titre précaire et révocable, d'un terrain situé ..., d'une superficie de ..., tel qu'il figure sur le plan annexé à la présente convention.

b/ Ce terrain est mis à disposition de l'Association, pour un usage ... , dans l'esprit de la charte Main Verte des jardins partagés de Paris, charte à laquelle l'Association a adhéré.

La présente convention constitue une autorisation d'occupation du domaine public accordée à l'Association à titre gracieux pour lui permettre d'y mener les activités décrites au chapitre IV.

APPORT MATERIEL DE LA VILLE DE PARIS :

En plus de la parcelle susvisée, la Ville de Paris met à disposition de l'association :

- une arrivée d'eau,
- une clôture fermée et transparente,
- ...

a/ Un état des lieux sera établi par les deux parties à la date de début et à la date de fin de l'effet de la présente convention.

b/ La Ville s'engage à assurer les gros travaux d'entretien de la clôture et du réseau d'eau potable.

DUREE :

a/ La présente convention est conclue pour une durée de un an reconductible par tacite reconduction jusqu'à cinq ans maximum. Au terme de ces cinq ans, la convention doit être expressément reconduite. Elle prend effet à compter de sa signature par les deux parties et de la transmission des documents d'assurance prévus à l'article V. h.

b/ L'Association transmet chaque année son rapport d'activité et fait part à la Ville de Paris de son souhait de voir la convention reconduite. Au vu de ce rapport, les représentants de la Ville jugent de l'opportunité de sa reconduction.

c/ La convention peut être résiliée avant terme à l'initiative de l'une des parties sous la condition du respect d'un préavis de trois mois, pour tout motif d'intérêt particulier ou général. Cette résiliation ne saurait donner lieu au versement d'indemnités de compensation.

d/ Le préavis mentionné à l'alinéa précédent n'est pas opposable à la Ville en cas de manquement grave et manifeste de l'Association à ses obligations, telles que stipulées dans la présente convention. En cas d'un tel manquement, et après recherche de conciliation, l'Association devra libérer les lieux et les remettre en l'état dans les quinze jours suivant le commandement de la Ville.

ACTIVITES ET OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION :

a/ L'Association pourra organiser sur le jardin les activités suivantes ...

b/ L'Association aura pour tâche d'organiser et de mettre en place ces activités. Elle en communiquera régulièrement le calendrier à la Ville de Paris. L'Association s'engage à informer la Ville de Paris de toute période de vacance dans l'utilisation du jardin.

c/ Toutes activités de nature commerciale et publicitaire sont interdites sans autorisation préalable de la Municipalité.

d/ Toute construction ou tout aménagement en dur doit être autorisé par la Ville de Paris et devra être démontable et transportable.

OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION :

a/ L'Association mènera ses activités dans le souci de ne pas gêner le voisinage, notamment en soirée.

b/ Elle s'engage à maintenir le jardin et ses éventuels équipements en bon état d'entretien et de propreté. Toute modification importante des structures mises en place sera soumise à l'accord de la Ville de Paris.

c/ L'accès et le stationnement de véhicules privés sur le terrain mis à disposition sont strictement interdits, sauf ponctuellement en cas de livraison.

d/ Un niveau élevé de respect de l'environnement est demandé (éviter les produits phytosanitaires, pesticides et engrais chimiques, pratiquer le tri des déchets dans le jardin, développer le compostage de proximité, planter des essences adaptées au sol et au climat, gérer de façon économe les ressources naturelles (en particulier l'eau qui est la charge de l'Association)... Aucune activité susceptible de polluer le sol et aucun départ de feu ne sont autorisés.

e/ La plantation d'arbres et d'arbustes à grand développement n'est pas autorisée.

f/ La transparence de la clôture devra être maintenue.

g/ L'Association affichera sur la clôture son nom, le logo Main Verte, et les modalités d'accès au jardin pour le public.

h/ L'association s'engage à respecter toutes consignes de sécurité qui lui seront données par la Ville de Paris.

i/ L'Association assurera la responsabilité des dommages de toute nature imputables à l'utilisation qu'elle fera du jardin et des équipements mis en place par la Ville de Paris. Elle transmettra à cet effet à la Ville de Paris les polices d'assurance qu'elle aura souscrites. La consommation des végétaux cultivés sur le terrain se fera sous la seule responsabilité de l'association.

J/ l'ensemble du règlement des parcs et jardins s'applique aux jardins partagés en dehors de ce qui est explicite et dérogatoire

K/ L'association devra supporter en durée et en occupation de terrain, la réalisation de travaux que la Ville de Paris jugera nécessaire sans pouvoir prétendre à une indemnisation sous quelque forme que ce soit.

OUVERTURE DU TERRAIN :

a/ Les clefs du jardin ne seront remises qu'aux membres de l'Association, après remise des documents prévus à l'article V.i, et si nécessaire pour le bon fonctionnement du jardin, aux personnes autorisées par la Ville de Paris.

b/ En présence d'une ou plusieurs des personnes mentionnées à l'alinéa précédent, l'accès du grand public sera autorisé, au minimum deux demi-journées par semaine dont une le samedi ou le dimanche. En l'absence de ces personnes, le terrain sera maintenu fermé.

c/ Le jardin sera en principe fermé la nuit, sauf autorisation expresse de la Ville de Paris.

CORRESPONDANTS DE L'ASSOCIATION :

Les services de la Ville de Paris qui seront les correspondants et partenaires de l'Association sont les suivants :

- la cellule Main Verte du service Paris-Nature représentée par ...
- la Circonscription ... de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, représentée par...

L'association sera représentée par (correspondant au sein de l'association).....
domicilié ... numéro de tel en cas d'urgence....

LITIGES :

Les litiges qui pourraient survenir à l'occasion de l'exécution de la présente convention et qui ne pourraient être résolus de façon amiable seraient portés devant la juridiction administrative compétente.

Paris, le

Pour l'Association

Le Maire de Paris,

JARDINS ET ASSOCIATIONS

Pour toute information relative à la mise en place des jardins partagés, leurs coordonnées, les références des associations, téléchargez le livret « Jardins partagés » sur :

www.jardins.paris.fr



ADRESSES UTILES

Associations / organismes	Actions menées	Coordonnées
Paris / Ile de France		
Cellule Main-Verte Maison du Jardinage	Ce service de la Mairie de Paris propose informations et aide aux porteurs de projets de jardins partagés. La Cellule Main-Verte réunit les demandes de création de jardins partagés et aide, en partenariat avec les mairies d'arrondissement, à la mise en place de ces jardins.	Maison du Jardinage – Parc de Bercy 41, rue Paul Belmondo 75012 Paris Tél. : 01 53 46 19 19
Paris-Nature	La Mairie de Paris invite chacun à mieux connaître l'écologie urbaine à travers un réseau de 13 équipements complémentaires de sensibilisation à l'environnement. D'un site à l'autre, Paris-Nature propose des expositions, des animations, des sorties, des publications qui abordent les questions actuelles sur l'environnement, le cadre de vie, la biodiversité, pour conduire le citoyen, par une connaissance globale, à devenir protecteur de l'environnement et acteur du développement durable. Au jardin, dans la ville, chez soi, chacun peut se comporter, avec des gestes simples, en éco-citoyen responsable. Fleurir la cour de son immeuble, découvrir cultures et élevages d'Ile-de-France, recycler ses déchets ménagers, accueillir insectes et oiseaux sur son balcon, préserver l'eau, s'informer et agir sur la qualité de l'air, peuvent faire partie de nos gestes quotidiens.	Paris-Nature – Pavillon 1 Parc Floral de Paris 75012 Paris 01 43 28 47 63

Associations / organismes	Actions menées	Coordonnées
Graine Ile de France	Le GRAINE Île-de-France est né en 1985 de la volonté de professionnels et de bénévoles d'agir pour le développement de l'éducation à l'environnement, en rassemblant ceux qui s'y investissent : structures, individuels et partenaires institutionnels. D'abord informel, ce groupement est devenu, en 1991, une association loi 1901 et ses objectifs se sont précisés : faciliter les échanges, valoriser les savoir-faire, susciter des actions communes, agir en réseau	17 rue Capron – 75018 PARIS – Tél. : 01 45 22 16 33 – Fax : 08 70 65 75 18 info@graine-idf.org http://www.graine-idf.org/
Espaces	« Espaces » s'est donné pour mission depuis 1994 d'expérimenter une gestion écologique de l'environnement urbain avec des personnes en insertion	Espaces 37, route de Vaugirard 92190 Meudon Tel 01 55 64 13 40 espaces@globenet.org www.association-espaces.org
Graine de Jardins	Correspondant en Ile de France du réseau national « le Jardin dans Tous Ses Etats » JTSE. Conseils et accompagnement pour la mise en place de jardins partagés	Graine de Jardins 11bis, passage Ramey 75018 Paris tél./ Fax : 01 42 23 39 25 grainedejardins@wanadoo.fr
Le Jardin du cheminot	Cette association a pour but de créer et d'organiser des jardins ouvriers et de développer l'exploitation des jardins familiaux en faveur de ses membres	23, rue Yves Toudic 75481 PARIS Cedex 10 Tél. : 01 42 08 78 22 Fax : 01 42 45 48 54 http://www.le-jardin-du-cheminot.asso.fr/
Fédération Nationale des Jardins Familiaux	Un réseau de solidarité pour la représentation, la défense et le développement des jardins familiaux	FNJF 11, rue Desprez 75014 Paris 01 45 40 40 45 http://www.jardins-familiaux.fr/

Associations / organismes	Actions menées	Coordonnées
Société Nationale d'Horticulture de France (SNHF)	Cette association aide ses adhérents à la mise en place de centres de jardins familiaux, que ce soit pour la recherche, l'aménagement ou l'équipement des parcelles	84, rue de Grenelle 75007 Paris Tel. : 01 44 39 78 78 - Fax. : 01 45 44 96 57 http://www.snhf.org/
Groupement National Interprofessionnel des Semences et plants (GNIS)	Le GNIS participe au développement des jardins familiaux par la conception et la diffusion d'outils d'information et pédagogiques	GNIS 44, rue du Louvre 75001 Paris
Régions/Etranger		
Jardins de Cocagne	A travers la production de légumes biologiques, distribués sous forme de paniers hebdomadaires à des adhérents-consommateurs, ces Jardins permettent à des adultes de retrouver un emploi et de construire un projet personnel. Jardins biologiques collectifs à vocation d'insertion sociale, les Jardins de Cocagne peuvent exister sous des formes multiples : chantier d'insertion, entreprise d'insertion, organisme de formation, coopérative, activités au sein d'une association...	2, Grande Rue 25220 Chalezeule Tél. 03 81 21 21 10 Fax 03 81 47 42 58 rc@reseaucocagne.asso.fr http://www.reseaucocagne.asso.fr/

Associations / organismes	Actions menées	Coordonnées
Le Jardin dans Tous Ses Etats (JTSE)	<p>Le "Jardin dans tous ses états" est le nom d'un réseau regroupant des associations dont le point commun est de défendre les jardins collectifs dans tous leurs états : jardins d'insertion, pédagogiques, collectifs d'habitants, thérapeutiques...</p> <p>Le site Internet présente différents groupes de travail et des expériences de jardins : jardin et handicaps, jardins en prison...</p> <p>Ces jardins sont divers, mais portent des valeurs communes de partage, de créativité, de solidarité entre les communautés, d'aide aux personnes en difficulté, de liens retrouvés avec le monde vivant, de respect de notre environnement...</p>	<p>Ce site http://www.jardinons.com/ est coordonné au niveau national par :</p> <p>- Chantier Nature correspondant du Jardin dans tous ses états 16, place Cormontaigne 59000 Lille Tél.: 03.20.17.11.77 Fax : 03.20.17.11.70 rlesne@jardinons.com</p> <p>- Les Jardins d'Aujourd'hui correspondant du Jardin dans Tous Ses Etats 42, rue Waldeck Rousseau 33220 Sainte Foy la Grande Tél : 05 57 46 04 37 Fax : 05.57.56.19.21 lida@jardinons.com</p>
SaluTerre	Correspondant sud ouest du « jardin dans tous ses états »	42, rue Waldeck Rousseau, 33220 Sainte Foy la Grande 05 57 46 04 37
Jardiniers de France	En plus de promouvoir le jardinage et le partage des connaissances, cette association aide à la création de jardins partagés, ouvriers et pédagogiques.	40 route d'Aulnois BP559 59308 Valenciennes cedex tel. 03 27 46 37 50 http://www.jardiniersdefrance.com/
Les Jardins de l'Espérance	L'association, basée à La Ciotat (Bouches du Rhône), a pour objet de réaliser et gérer, seule ou en partenariat, des jardins et des projets d'éducation à l'environnement ouverts à tous et visant particulièrement l'intégration de publics handicapés ou malades et l'insertion de publics en difficulté.	Chemin des Poissonniers 13600 LA CIOTAT Tel-Fax : 04.42.08.01.12 http://www.jardinesperance.org/

Associations / organismes	Actions menées	Coordonnées
Le passe jardin	Correspondant Rhône Alpes du « jardin dans tous ses états »	131, rue Challemel-Lacour 69008 LYON Tel. 04 78 00 22 59 Fax 04 78 00 22 95 e-mail : passe-jardins@jardinons.com pjardins@club-internet.fr
Vert le jardin	Correspondant Bretagne du « jardin dans tous ses états »	25, rue Dr Poulinquen 29200 BREST tél. : 02.98.46.06.92 Fax : 02.98.46.34.09 vertlejardin@wanadoo.fr
Les jardins d'Amélie	Correspondant Méditerranée du « jardin dans tous ses états »	Julien NADREAU Association Les Jardins d'AMELIE 9bis, avenue Charles de Gaulle 13120 GARDANNE Tel : 04.42.65.98.58 Fax : 04.42.65.93.86 jardinsamelie@club-internet.fr
Réseau Ecole et Nature	Le réseau Ecole et Nature s'est donné pour but de développer l'éducation à l'environnement en favorisant les relations entre les acteurs, en créant des outils et en participant à la mise sur pied d'une représentation nationale de l'éducation à l'environnement. Dans sa mise en œuvre, il défend un état d'esprit favorisant la solidarité citoyenne entre les artisans du développement durable. Il ne s'agit donc pas pour le réseau de faire de l'éducation à l'environnement, mais d'être au service de tous ceux qui en font.	Espace République 20, rue de la République 34 000 Montpellier Tel : 04 67 06 18 70 Fax : 04 67 92 02 58 info@ecole-et-nature.org http://ecole-et-nature.org/
Office Central de la Coopération à l'Ecole OCCE	L'OCCE organise chaque année le concours national des écoles fleuries.	101 bis, rue du Ranelagh 75016 Paris tel. 01 44 14 93 30 fax : 01 44 79 09 47

Associations / organismes	Actions menées	Coordonnées
Bailleurs sociaux :OPAC, SIEMP, RIVP...	Des jardins partagés et familiaux ont vu le jour sur des terrains de bailleurs sociaux, qui ont soutenu ces projets.	Contacter les responsables locaux.
Office canadien pour l'agriculture urbaine	Sur ce site on trouve tout aussi bien une revue de presse sur les problèmes de préemption des jardins communautaires de New York que la description d'expériences de jardins en Amérique et dans le monde, ou encore la présentation de techniques de compostage... (en anglais.)	http://www.cityfarmer.org/

PETITE BIBLIOGRAPHIE

JARDINS PARTAGES

Actes de la rencontre de Paris « jardins partagés », 24 septembre 2002
Mairie de Paris - Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts
(Téléchargeable sur le site www.paris.fr, rubrique environnement / parcs et jardins)

Le jardin des possibles,
Réseau Ecole et Nature Edition 2003
(Téléchargeable sur le site www.jardinons.com)

Actes du forum « 4 jours pour les jardins partagés » 16, 17, 18 et 19 juin 2005
Mairie de Paris - Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts
(Téléchargeable sur le site www.paris.fr, rubrique environnement / parcs et jardins)

ENFANTS

Mon jardin de poche
Eric Prédine, Frédéric Lisak.
Plume de carotte, 2001

Jardiner avec les enfants
Jardiniers de France / Graine Ile de France, 1998
(peut-être commandé en ligne sur le site www.graine-idf.org)

Jardinons la Ville
Mairie de Paris – Direction des Affaires Scolaire et Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts, 2007
(Téléchargeable sur le site www.paris.fr, rubrique environnement / parcs et jardins)

JARDINAGE

L'art du potager en carrés
Eric Prédine, Jean-Paul Collaert.
Edisud Paris : les Nouveaux jardiniers, 2000 -- Nouv. éd.

Les carnets du paysage n°9 et 10 « Jardiner »
Sous la direction de Jean Luc Brisson
Actes Sud et L'Ecole Nationale Supérieure du Paysage, juin 2003

Créer son potager
Jean-Luc Danneyrolles
Actes Sud, 2003

les quatre saisons du jardinage,

Revue bimestrielle, Terre Vivante (Commande en ligne possible sur le site www.terrevivante.org)

Jardiner bio c'est facile

Edition Terre Vivante

Ces ouvrages sont consultables gratuitement dans les bibliothèques de la ville de Paris listées ci-dessous.

Les coordonnées des maisons d'édition auprès desquelles commander un ouvrage sont pour la plupart disponibles sur le site www.jardinons.com

SITES JARDINS PARTAGES

<http://www.paris.fr>

Site de la Ville de Paris sur lequel vous pourrez télécharger le dossier d'information du programme Main Verte ainsi que les actes du colloque « Jardins Partagés » du 24 septembre 2002.

<http://www.jardinons.com>

Le site du collectif « Jardin dans Tous Ses Etats » présente toutes ses actions et expériences dans le domaine du jardinage. Beaucoup de document à télécharger gratuitement : jardin thérapeutique, jardin et handicaps, jardin de prison, jardin et développement social, jardin et éducation etc.

<http://www.jardins-familiaux.asso.fr>

Présente les actions de la Fédération Nationale de Jardins Familiaux : projets, soutiens, ressources.

<http://www.jardinons-alecole.org>

A l'attention de toute personne souhaitant mettre en place des activités de jardinage avec les enfants : que planter, les activités à mener, des documents (gratuits et payants).

<http://www.ecole-et-nature.org>

Site riche en informations et outils pour tout projet d'éducation à l'environnement. Des fiches pédagogiques et thématiques, ainsi que le « guide pour monter son projet d'éducation à l'environnement » sont téléchargeables gratuitement.

<http://www.graine-idf.org>

Site du Groupement Régional d'Animation et d'Information sur la Nature et l'Environnement d'Ile-de-France (GRAINE) - propose des formations et des outils sur l'éducation à l'environnement.

<http://www.villette.com>

Actualités du parc de la Villette avec entre autre les jardins passagers, outil de sensibilisation des enfants à l'écologie urbaine.

A compter de juillet 2007, un portail des Jardins Partagés d'Ile de France vous informe de leur actualité.

SITES JARDINAGE

<http://www.terrevivante.org>

Le site de la revue « les 4 saisons du jardinage » comporte de nombreux conseils, articles, références sur le jardinage biologique.

<http://www.rustica.fr>

Le site de la revue du même nom, des conseils hebdomadaires et pratiques de jardinage.

<http://permaculture.ouvaton.org/documentation/urbain>

Un portail sur le thème de la permaculture, de nombreuses informations et adresses utiles.

<http://www.botanique.org>

Un site très complet sur la biodiversité et la botanique avec un large inventaire des plantes.

<http://www.compost.be.tf>

un site dédié au compostage, définition, explications et techniques.

<http://www.ademe.fr>

Sous la rubrique « Individuel / bien gérer vos déchets » des informations sur le compostage.

RESSOURCES COMPLEMENTAIRES

*demandez en mairies d'arrondissement la brochure « Jardins et Nature à Paris »
et découvrez les actions de la Ville de Paris dans le domaine des jardins :*

**Cours de jardinage à Paris*

**Animations sur l'environnement*

**Visites guidées*

Vous trouverez d'autres références bibliographiques concernant les jardins partagés et le jardinage à la :

Bibliothèque de la Maison du Jardinage

Parc de Bercy

41, rue Paul Belmondo

75012 Paris

métro : Bercy - bus 24, 87

du mardi au samedi de 13h30 à 17h

renseignements : 01 53 46 19 19

Bibliothèque de l'école Du Breuil

Route de la Ferme

Bois de Vincennes

75012 Paris

RER : Joinville le pont - bus 112

Accessible à tout public, en fonction des places disponibles, les :

Lundi / mercredi / jeudi / vendredi de 9h à 17h

Mardi de 13h à 18h30

Sur rendez vous pendant les vacances scolaires

Renseignements : 01 53 66 14 02

Bibliothèque Administrative

Hôtel de ville

5, rue Lobau

75196 PARIS RP

métro : hôtel de Ville - bus 70, 72, 74

Du lundi au vendredi de 9h30 à 18h

Renseignements : 01 42 76 48 87